

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX : JUIN 2005

Plan d'action du Gouvernement du Canada en réponse au rapport du Comité d'experts de la Société Royale du Canada

Introduction:

Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Environnement Canada et Pêches et Océans Canada ont déjà publié sept rapports sur l'état des travaux relatifs au *Plan d'action du gouvernement du Canada en réponse au Rapport du Comité d'experts de la Société royale du Canada* (<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/protection/nouveaux.html>).

Ce huitième rapport contient des renseignements techniques détaillés sur les principales activités en cours pour lesquelles la date de rapport de juin 2005 a été établie dans les rapports précédents consacrés à l'état des travaux. Le prochain rapport sur l'état de travaux paraîtra en décembre 2005.

Vos commentaires peuvent nous être envoyés par courrier électronique (BFPI@hc-sc.gc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante : Bureau de l'intégration des politiques alimentaires, Santé Canada, immeuble 7 (A.P. 0700E1), Pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0L2.

Ce document est également disponible en ligne à l'adresse <http://www.alimentsnouveaux.gc.ca>.

MESURES	ÉTAT ACTUEL
Équivalence substantielle	
Pour Santé Canada :	
1. Santé Canada s'engage à mettre à jour ses <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i> publiées en 1994 afin qu'elles reflètent les derniers développements scientifiques (cet exercice sera effectué en consultation avec les experts canadiens et internationaux).	<p>La version révisée des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i> en est au stade final de révision et on prépare sa publication. Cette révision repose sur l'expérience acquise dans le cadre de l'évaluation de ces produits par Santé Canada et vise à refléter les progrès au niveau du savoir scientifique et de la technologie. Les lignes directrices révisées sont également conformes aux documents d'orientation adoptés à l'échelle internationale par la Commission du Codex Alimentarius en ce qui a trait à l'évaluation des aliments génétiquement modifiés.</p> <p>Le Ministère a consulté les intervenants dans le but de recueillir les commentaires d'experts et du public sur les révisions proposées des lignes directrices. Les commentaires et les réactions recueillis lors de ces consultations ont aidé Santé Canada à finaliser la révision des lignes directrices. La publication des lignes directrices révisées et du rapport sommaire des commentaires recueillis auprès des intervenants est prévue pour 2005.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
Pour l'ACIA :	

<p>2. L'ACIA s'engage à mettre à jour ses protocoles au fur et à mesure que la complexité des produits s'accroît et que la science avancera. L'ACIA comptera sur les contributions d'experts internes et externes, tant du Canada que du niveau international.</p>	<p>L'ACIA est déterminée à procéder régulièrement à la mise à jour de ses politiques et de son savoir scientifique. L'Agence a d'ailleurs tenu plusieurs ateliers à l'hiver 2005 à cette égard.</p> <p>Les 17 et 18 février 2005, elle organisait un atelier destiné à sensibiliser l'industrie des plantes d'ornement sur: 1) ce qu'on considère comme un produit réglementé (tel un végétal à caractères nouveaux, VCN), et 2) les exigences réglementaires actuelles de l'ACIA en ce qui concerne les VCN importés et les VCN cultivés au pays. Cet atelier a également permis de discuter des critères que pourrait utiliser l'industrie pour déterminer si des variétés de plantes font l'objet d'exigences réglementaires et pour élaborer un plan d'action gouvernemental-industriel intégré dans le but d'assurer un encadrement réglementaire approprié des VCN d'ornement. Les comptes rendus de l'atelier seront affichés sur le site Web du Bureau de la biosécurité végétale (BBV) de l'ACIA à la fin du mois d'août 2005.</p> <p>Le 21 février 2005, l'Agence tenait, dans le cadre de l'initiative portant sur les effets des nouveaux organismes vivants sur l'écosystème (ENOVE), un atelier au cours duquel on a abordé la gestion des cultures tolérantes aux herbicides et résistantes aux insectes. Les participants ont mis sur pied de vastes projets de recherche visant à combler les lacunes identifiées par l'ACIA sur le plan des connaissances afin de répondre ainsi aux besoins de la réglementation. On s'attend à ce que les comptes rendus de cet atelier se retrouvent sur le site Web de l'ACIA d'ici la fin juillet 2005.</p> <p>Les 2 et 3 mars 2005, l'ACIA tenait un atelier visant à recueillir les réactions sur l'ébauche des lignes directrices préliminaires du BBV en ce qui concerne la dissémination dans l'environnement des VCN destinés à l'agriculture moléculaire végétale (AMV) et pour aborder certaines des questions techniques sur la biosécurité qu'on a identifiées dans ces lignes directrices. Les comptes rendus seront affichés sur le site Web d'ici la fin juillet 2005.</p> <p>Le 16 mars 2005, le BBV tenait, avec la Section des aliments du bétail, un atelier interne destiné au personnel d'inspection dans le but d'évaluer la capacité d'inspection de l'Agence en ce qui concerne l'AMV à l'échelle commerciale.</p> <p>Les 30-31 mars 2005, l'Agence tenait un atelier visant à recueillir les commentaires de la communauté des phytogénéticiens sur la préparation d'un document d'orientation ayant pour but de permettre aux gens de déterminer eux-mêmes les caractères "nouveaux" des variétés de plantes résultant des programmes d'amélioration. On s'attend à ce que les comptes rendus de</p>
--	---

	<p>cet atelier soient affichés sur le site Web de l'ACIA d'ici la fin juillet 2005.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
<p>3. Nous réviserons notre documentation portant sur le processus d'évaluation des produits de biotechnologie afin d'éviter l'usage de terminologie portant à confusion.</p>	<p>L'ACIA a tenu en mars 2004 un atelier de suivi avec la communauté des phytogénéticiens portant sur le concept de nouveauté comme élément déclencheur de la réglementation. Cet atelier de suivi avait pour but d'élaborer un document d'orientation afin de permettre aux gens de déterminer eux-mêmes les caractères nouveaux des variétés de plantes résultant des programmes d'amélioration. Les comptes rendus de l'atelier du mois de mars 2004 de l'ACIA sur les traits nouveaux sont disponibles sur le site Web du Bureau de la biosécurité végétale à l'adresse : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/consult/novnou/novnouf.shtml.</p> <p>L'ACIA poursuit également ses efforts dans le but d'améliorer la communication avec les responsables du développement et les importateurs de végétaux à caractères nouveaux (VCN) pour aider à mieux faire comprendre les exigences réglementaires régissant cette catégorie de végétaux. On a tenu un atelier afin de faire la lumière sur le recours au concept de nouveauté en tant qu'élément déclencheur de la réglementation ainsi que sur les produits considérés comme étant réglementé (tel un VCN). Voir la mise à jour sur la deuxième mesure pour plus de détails.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>Pour Santé Canada et l'ACIA :</p>	
<p>4. Nous participerons et contribuerons aux efforts des experts à l'échelle nationale et internationale afin de perfectionner nos approches et de développer davantage nos outils analytiques, comme la génomique, la protéomique et l'établissement du profil métabolique, et ce, en vue d'appuyer l'application du concept de l'équivalence substantielle dans l'évaluation des aliments nouveaux plus complexes et des organismes GM.</p>	<p>En juin 2005, le Canada participait à Paris, en France, à la 10^e rencontre du Groupe de travail sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Une part importante de la séance était consacrée à l'élaboration de trois nouveaux documents de consensus portant sur trois cultures vivrières (le tournesol, la tomate et le champignon). Ces documents ont pour but de présenter les principaux renseignements sur les qualités nutritives et sur la composition de ces espèces en vue d'assister l'évaluation des aliments nouveaux.</p> <p>Le Canada dirige également l'élaboration d'un document de travail ayant pour but d'examiner les lignes directrices servant de base aux évaluations des risques environnementaux des plantes génétiquement modifiées. Ces efforts sont déployés par le Groupe de travail de l'OCDE sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire</p>

	<p>en biotechnologie. Le Groupe de travail poursuit également ses efforts de préparation de documents de consensus et d'orientation. On a récemment publié deux documents intitulés <i>The Consensus Document on the Biology of Helianthus annuus L. (Sunflower)</i> et <i>An Introduction to the Biosafety Consensus Documents of the OECD Working Group for Harmonisation in Biotechnology</i>.</p> <p>On peut consulter les documents de consensus et d'orientation préparés par ces deux groupes à l'adresse http://www.oecd.org/biotrack.</p> <p>On a maintenant publié les résultats de la recherche sur l'expression globale des gènes dans les plantes transgéniques, commanditée par l'ACIA, dans la revue <i>The Plant Journal</i>. On peut consulter ceux-ci en ligne à l'adresse suivante: http://www.blackwell-synergy.com/links/doi/10.1111/j.1365-313X.2005.02350.x/full.</p> <p>Les comptes rendus de l'atelier technique de l'ACIA sur les systèmes actuels de ségrégation et de manutention des grains, ainsi que leur applicabilité aux sous-produits issus de la moléculture végétale sont maintenant disponibles sur le site Web de l'ACIA à l'adresse: http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/mf/worate/reprapf.shtml.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
Précaution	
Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture and Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada :	
<p>5. Les cinq ministères examineront l'usage du principe de précaution en vue de clarifier pleinement son application dans de leurs nombreux secteurs de responsabilité, y compris la réglementation des produits de biotechnologie.</p>	<p>Santé Canada et l'ACIA, en collaboration avec les ministères des Pêches et Océans et Environnement Canada, pilote la partie du projet intitulé <i>Transforming the Horizontal Regulatory Governance of Biotechnology in Canada</i> visant à élaborer des principes réglementaires communs en matière de gouvernance et pour favoriser une communication transparente sur la façon de les mettre en oeuvre. On a abordé le recours à la précaution dans le contexte de la réglementation de la biotechnologie lors d'un atelier interministériel qui a eu lieu en mars 2005. On a également parlé de la notion de "nouveau". Les résultats de cet atelier aideront à faire la lumière sur le recours à la précaution à la grandeur des quatre ministères et de l'agence.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>6. Maintenir et renforcer les principes réglementaires régissant la notification</p>	<p>Au mois de mai, Santé Canada participait à l'atelier intitulé <i>Principles for the Risk Assessment of Novel Fruits and</i></p>

<p>obligatoire avant la mise en marché de même qu'un processus de prudence face à l'évaluation scientifique des risques potentiels de l'utilisation de nouveaux produits de biotechnologie, tels que les aliments pour la consommation humaine et animale ou ceux pour être disséminés dans l'environnement.</p>	<p><i>Vegetables</i> et organisé par le Nordic Steering Group (dont font partie le Danemark, la Norvège et la Suède). Cet atelier avait pour but de discuter des divers aspects touchant la réglementation, la définition et l'évaluation des risques que présentent les aliments issus de nouvelles sources végétales (soit les espèces de plantes exotiques). On a invité les fonctionnaires de divers pays, dont le Canada, à faire part de leurs expériences respectives en matière de réglementation et d'évaluation de ce type d'aliments nouveaux non génétiquement modifiés. Le résultat de ces discussions fera l'objet d'un rapport final qu'on affichera sur le site Web du Nordic Council (www.norden.org/start/start.asp?lang=6, non disponible en français).</p> <p>L'ACIA a organisé en mars 2005 au Canada des ateliers ayant pour but de clarifier le recours à la notion de "nouveau" en tant qu'élément déclencheur de la réglementation et les produit considéré comme étant réglementé (tel un VCN) pour l'industrie des plantes ornementales et de l'amélioration génétique. Les comptes rendus de ces ateliers seront affichés sur le site Web de l'ACIA dès qu'ils seront disponibles. Voir la mise à jour touchant la deuxième mesure pour plus de détails.</p> <p>L'ACIA s'est également impliquée davantage dans l'élaboration d'un cadre réglementaire touchant la dissémination dans l'environnement des VCN destinés à l'AMV en élaborant des lignes directrices préliminaires de façon à pouvoir identifier plus clairement les questions techniques de biosécurité qu'on doit aborder avant de compléter et d'adopter ce cadre. On a demandé aux intervenants concernés de nous faire part de leurs réactions et on a entrepris d'aborder certains des problèmes encore non résolus en matière de biosécurité.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>7. Pour suivre l'accroissement de la complexité des futurs aliments GM, les protocoles pour l'examen de ces produits auront besoin d'être mis à jour sur une base régulière. En outre, au fur et à mesure que la science évolue et que des méthodes plus avancées deviennent accessibles, les protocoles seront perfectionnés. Le gouvernement attend avec impatience la contribution des membres du groupe et d'autres experts à ce travail.</p>	<p>Comme le démontrent les derniers développements concernant les mesures 1 à 4, 8 et 9, Santé Canada et l'ACIA sont déterminés à affiner leurs protocoles sur la base des nouvelles connaissances scientifiques.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>Pour l'ACIA:</p>	
<p>8. L'ACIA s'engage à mettre à jour ses</p>	<p>L'ACIA est déterminée à mettre régulièrement à jour ses</p>

<p>protocoles au fur et à mesure que la complexité des produits s'accroît et que la science progresse avec les contributions des experts internes et externes, que ce soit sur le plan national ou international.</p>	<p>politiques et ses connaissances scientifiques. Animée par cet objectif, elle a tenu plusieurs ateliers à l'hiver 2005.</p> <p>Voir à la mesure 2 une liste complète des ateliers.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
<p>Pour Santé Canada :</p>	
<p>9. Santé Canada s'est aussi engagé à mettre à jour ses <i>Lignes directrices pour l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i>, publiées en 1994.</p>	<p>En révisant les <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i>, Santé Canada s'assure que les critères canadiens en matière d'évaluation de l'innocuité de ces aliments reflètent les connaissances scientifiques les plus récentes.</p> <p>Voir la mesure 1 pour de plus amples renseignements.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
<p>Transparence et accroissement de la confiance du public</p>	
<p>Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada :</p>	
<p>10. Nos ministères s'engagent à examiner et à étudier, au cours de l'automne, les approches mises en oeuvre par d'autres pays, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis, qui prévoient une consultation accrue auprès du public et des experts. Cette mesure nous aidera à bien déterminer le modèle qui s'applique le mieux à la situation canadienne en matière de mécanisme de réglementation.</p>	<p>Dans le cadre du projet intitulé <i>Transforming the Regulatory Governance of Biotechnology in Canada</i>, Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada et Pêches et Océans cherchent maintenant à élaborer un modèle amélioré et mieux coordonné de transparence et de consultation au Canada. On étudie présentement les approches utilisées dans les autres pays afin de pouvoir élaborer notre modèle amélioré.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>Pour Santé Canada :</p>	
<p>11. Nous solliciterons des pistes de solutions afin d'améliorer la transparence du processus réglementaire pour les aliments nouveaux au Canada, comme par exemple, dans le cadre de l'initiative de Renouveau législatif en matière de protection de la santé.</p>	<p>Le 9 juin 2003, Anne McLellan, ex-ministre de la Santé, annonçait son intention d'entreprendre des consultations sur la proposition de renouveler la loi fédérale sur la protection de la santé. La nouvelle <i>Loi sur la protection de la santé</i> remplacerait la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>, la <i>Loi sur les produits dangereux</i> et la <i>Loi sur les dispositifs émettant des radiations</i> par de nouvelles mesures mieux adaptées à la technologie et à la société modernes et protégeant mieux la santé des Canadiens.</p> <p>Sur le plan de la transparence, la nouvelle loi prévoit des pouvoirs législatifs accrues en ce qui concerne le processus d'examen des nouveaux médicaments, des aliments génétiquement modifiés et des autres produits nouveaux,</p>

	<p>ainsi que le pouvoir de rendre le processus plus transparent.</p> <p>On a publié la proposition et les documents de travail au mois juin 2003 et on peut les consulter sur le site Web de Santé Canada à l'adresse http://renouveau.hc-sc.gc.ca. (Cette démarche fut suivie par des consultations intensives auprès des parties intéressées.) L'exercice a permis en partie de déposer le Projet de loi sur la mise en quarantaine (projet de loi C-12) qui a reçu la sanction royale le 13 mai 2005. Quant aux autres aspects, tels les renseignements sur l'innocuité des produits de santé et les risques sur la santé, Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada continuent d'élaborer la politique afin de tenir compte des commentaires recueillis au cours de la dernière ronde de consultations. Le ministère continue ses rencontres avec les intervenants afin d'améliorer davantage sa politique dans certains domaines-clés et d'ainsi adopter dès que possible une nouvelle loi sur la protection de la santé.</p> <p>On entreprend également des initiatives plus immédiates dans le but d'accroître la transparence et la participation publique. Mentionnons, entre autres, un projet pilote qui consiste à afficher des "avis de demande d'approbation" sur les sites Web de Santé Canada et de l'ACIA dans l'intention de recueillir les commentaires du public, et cet autre projet pilote dans le cadre duquel un expert de l'extérieur du gouvernement prendra part aux délibérations du Comité des décisions sur les aliments. Veuillez consulter la mesure 12 contenue dans le rapport de février 2005 et la mesure 14 du présent rapport pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>12. Nous préparerons et afficherons en temps opportun les documents de décisions relatifs aux aliments nouveaux sur le site web de la Direction des aliments de Santé Canada.</p>	<p>À ce jour, on a approuvé pour la vente au Canada 71 aliments nouveaux, dont 64 résultent d'une modification génétique. Les documents de décision de tous ces aliments nouveaux sont affichés sous la rubrique "Décisions relatives aux aliments nouveaux" sur la page Web <i>Aliments nouveaux et ingrédients</i>. Nous continuerons d'inscrire les nouveaux produits au fur et à mesure de leur approbation.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>13. Nous partagerons l'information et discuterons des évaluations concernant des produits spécifiques avec d'autres pays comme moyen de valider les évaluations d'innocuité de Santé Canada.</p>	<p>Avec leurs collègues de Food Standards Australia New Zealand et de la Food and Drug Administration (É.-U.), les évaluateurs scientifiques de Santé Canada participent de façon continue à l'échange de renseignements techniques sur divers sujets touchant l'évaluation de l'innocuité des</p>

	<p>aliments nouveaux.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>14. Santé Canada propose de nommer un expert externe pour siéger à son Comité des décisions sur les aliments. Ce comité prend les décisions finales sur toutes les questions touchant les aliments nouveaux.</p>	<p>La Direction des aliments continue d'aller de l'avant avec le projet pilote qui consiste, pour des experts externes, à prendre part aux délibérations du Comité des décisions sur les aliments. On s'attend à ce que la première discussion de ce comité portant sur l'évaluation de sécurité d'un aliment génétiquement modifié avec la participation d'un expert externe ait lieu vers le milieu de l'année 2005.</p> <p>La consultation portant sur la révision proposée des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i> renfermait des questions sur ce projet en particulier. On a tenu compte des commentaires émis par les participants pour finaliser le projet pilote. On trouvera d'ailleurs un résumé des commentaires sur le site Web des aliments nouveaux (www.alimentsnouveaux.gc.ca) comme on en a fait mention à la mesure 1.</p> <hr/> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>15. Nous travaillerons avec les membres du Comité d'experts et d'autres experts externes pour trouver des manières d'assurer les contributions continues relativement à la validation des évaluations d'innocuité.</p>	<p>Voir la mise à jour à la mesure 14.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>Pour l'ACIA :</p>	
<p>16. Nous créerons du matériel d'information nouveau pour expliquer le système réglementaire et les détails de son fonctionnement qui sera disponible sur internet et dans des pochettes d'information.</p>	<p>L'ACIA a publié un document destiné aux enseignants de niveau post-secondaire et intitulé <i>Regulation of Agricultural Biotechnology: An Educator's Resource</i>. On distribue présentement cet ouvrage aux doyens des départements de biotechnologie, de biologie et d'agriculture dans les universités et les collèges au Canada. Ce document est disponible auprès du Bureau de la biotechnologie de l'Agence. Il sera également disponible sous peu sur le site Web.</p> <p>L'ACIA récemment mis à jour sa trousse d'information intitulée <i>Réglementation canadienne de la biotechnologie : la sécurité d'abord</i>. La nouvelle trousse reflète les intérêts actuels des Canadiens dans le domaine de la biotechnologie agricole.</p> <p>L'ACIA procède régulièrement à la mise à jour de fiches de renseignements qu'elle présente sur son site Web pour informer les consommateurs. On a ajouté sur le site Web de l'ACIA une nouvelle fiche intitulée <i>Conférence de l'APEC: Cultures issues de la biotechnologie agricole dans les</i></p>

	<p>centres d'origines qu'on peut consulter à l'adresse http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/biotech/capac/agrbi_of.shtml.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>17. Nous travaillerons avec les soumissionnaires afin de pouvoir rendre public plus de détails provenant des soumissions.</p>	<p>L'ACIA continue d'afficher des avis de demande d'approbation sur son site Web à l'adresse suivante: http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveq/bio/subs/sublistf.shtml. On y a affiché six avis jusqu'à présent. Les évaluateurs de Santé Canada et de l'ACIA travaillent avec les demandeurs pour les encourager à publier leurs avis de demande d'approbation.</p> <p>Le Bureau de la biosécurité végétale de l'ACIA procède actuellement à la mise à jour de son tableau sur le Web dans lequel on résume les produits dont on a approuvé la dissémination dans l'environnement ou qu'on utilisera comme aliment nouveau pour les animaux ou pour la consommation humaine. Les utilisateurs pourront chercher les produits approuvés selon les critères suivants: espèces de plantes, caractères nouveaux, demandeur d'origine, nom désigné ou une combinaison de ces options. La version à jour du tableau sera affichée sous peu sur le site Web de l'ACIA.</p> <p>De plus, on peut consulter les décisions canadiennes touchant l'autorisation pour la dissémination dans l'environnement des VCN et leur utilisation en tant qu'ingrédients pour nourrir le bétail (incluant les produits dérivés) sur le Noeud canadien du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à l'adresse suivante: http://www.bch.gc.ca.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>18. Nous continuerons d'avoir des porte-parole pour donner des présentations et répondre aux demandes de renseignements des groupes d'intervenants, des médias et du public.</p>	<p>L'ACIA a distribué des renseignements sur la réglementation touchant la biotechnologie agricole à des enseignants du secondaire dans le cadre de plusieurs conférences auxquelles ceux-ci participaient.</p> <p>L'ACIA continue de mettre à la disposition des gens des porte-parole qui répondent aux questions et offrent aux intervenants des présentations sur divers sujets. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le bureau des relations avec les médias de l'ACIA au (613) 225-2342.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>19. Nous veillerons à ce que toute la documentation de réglementation à propos des exigences actuelles soit facilement accessible et complète.</p>	<p>L'ACIA présente maintenant les modalités régissant les essais sur le terrain spécifiques à chaque espèce de plantes sur son site Web, mais séparément de sa directive 2000-07 (<i>La conduite d'essais au champ en conditions confinées de végétaux à caractères nouveaux au Canada</i>) pour essayer ainsi de faciliter l'accès à cette information.</p>

	Prochaine mise à jour: Complété
Pour Environnement Canada :	
<p>20. Nous améliorerons l'accès à toutes les lignes directrices existantes, les notes de consultation, les conditions sur le site Web. De plus, le format des rapports d'évaluation des risques est présentement en cours de révision afin d'en faciliter la publication.</p>	<p>On a présenté un premier Résumé d'évaluation des risques sur le site Web du Noeud canadien du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (www.bch.gc.ca) et d'autres s'y retrouveront sous peu.</p> <p>On a traduit le document intitulé <i>Guide des essais de pathogénicité et de toxicité de nouvelles substances microbiennes pour les organismes aquatiques et terrestres</i> (EPS 1/RM/44) et le public peut maintenant le consulter à l'adresse http://www.etc-cte.ec.gc.ca/organization/spd/pubs/pubs_fr/1RM44%20French.pdf.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
Impacts possibles sur la santé humaine	
<i>Critères concernant les tests toxicologiques et les tests d'aliments entiers</i>	
Pour Santé Canada :	
<p>21. Nous mettrons à jour et publierons les <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i> (vols. I et II – <i>microorganismes et plantes</i>). Les documents refléteront les progrès actuels à l'échelle internationale.</p>	<p>La version révisée des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i> reflète les récents progrès à l'échelle internationale, incluant l'éventail des essais toxicologiques exigés dans le cadre de ces évaluations.</p> <p>Voir la mesure 1 pour de plus amples renseignements.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>22. Nous travaillerons à l'échelle nationale et en collaboration avec les organisations internationales, notamment l'OCDE et la FAO/OMS afin de peaufiner les outils pour les évaluations toxicologiques.</p>	<p>Santé Canada tente présentement d'obtenir un financement additionnel afin de poursuivre ses projets ayant pour but d'évaluer les effets toxicologiques et les effets possibles à long terme sur la santé attribuables aux aliments dérivés du soya (non génétiquement modifiés) et au poisson transgénique chez les modèles animaux au cours de la période de 2005 à 2008. De plus, on prévoit également organiser plus tard cette année un atelier technique afin d'aborder les récents développements concernant les méthodologies et les modèles animaux pour l'évaluation des aliments entiers.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<i>Allergénicité</i>	
Pour Santé Canada:	

<p>23. Nous continuerons de travailler avec les experts, à l'échelle nationale et internationale, afin d'améliorer notre approche. Nous mettrons également à jour notre documentation en conséquence.</p>	<p>Le Comité de méthodologies sur les allergènes de Santé Canada, de l'ACIA et de la University of Nebraska aux É.-U. ont tenu, du 7 au 9 mars 2005, le troisième atelier des méthodologies sur les allergènes alimentaires à Vancouver, en Colombie-Britannique. Au cours de cet atelier, on a abordé des sujets comme le développement de méthodes, l'évaluation et la validation, les épreuves de compétences, l'évaluation et la gestion des risques et son impact sur le développement de méthodologies, la préparation de documents de référence; les techniques de confirmation; ainsi que la normalisation des techniques et des critères d'évaluation. Faisant suite à l'atelier de 2003, cette initiative vise à intensifier la consultation, l'échange de renseignements et l'harmonisation des méthodologies sur les allergènes. Pour de plus amples renseignements sur le Programme des allergènes alimentaires de Santé Canada, consulter le site Web à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/cs-ipc/fr-ra/f_ amd_prog_ram.html.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
<p>24. En consultation avec les différents intervenants, nous mettrons à jour et nous publierons nos <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i> (vol. I + II).</p>	<p>On aborde, dans la version révisée des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés de plantes et de microorganismes</i>, les derniers développements au niveau international, mais tout particulièrement l'approche que recommande la Commission du Codex Alimentarius pour évaluer l'allergénicité possible des protéines nouvellement exprimées.</p> <p>Voir la mesure 1 pour de plus amples renseignements.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>25. Santé Canada reconnaît la nécessité de développer et de renforcer les infrastructures afin de faciliter l'évaluation de l'allergénicité des protéines GM. Nous continuons de participer aux efforts internationaux dans ce domaine et nous encourageons la contribution de tous les experts.</p>	<p>Santé Canada a participé à l'atelier d'experts en bioinformatique du comité technique sur l'allergénicité des protéines du Health and Environmental Sciences Institute (HESI) de l'International Life Sciences Institute (ILSI) qui s'est déroulé du 22 au 24 février 2004 à Majorque en Espagne. Cette réunion avait pour but de présenter et d'aborder les nouveaux développements dans le recours à la bioinformatique et l'examen du sang à titre d'outils devant permettre de prédire l'allergénicité des nouvelles protéines introduites dans les récoltes génétiquement modifiées. Il est important de prendre part à de tels événements, puisque ceux-ci permettent aux responsables de la réglementation de rester au fait des courants de pensée actuels dans le secteur, ce qui pourrait éventuellement influencer la façon dont on évalue l'allergénicité des nouvelles protéines, tant au Canada qu'à l'étranger.</p>

	Prochaine mise à jour: Juin 2006
26. Santé Canada travaille à la mise en oeuvre d'une stratégie de surveillance afin de permettre l'identification des incidences néfastes sur la santé causées par les produits issus de la biotechnologie, y compris les aliments GM.	Santé Canada a mis sur pied une "trousse d'outils" conceptuelle comportant un modèle probabiliste et un arbre de décision ayant pour but d'aider les responsables de la réglementation à prendre des décisions préalables aux approbations et à prévoir la nature probable des exigences de surveillance après la mise sur le marché. Prochaine mise à jour: Complété
<i>Solutions de rechange aux marqueurs de résistance aux antibiotiques</i>	
Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture and Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada :	
27. Nous travaillerons avec les concepteurs de produits ainsi qu'avec les experts nationaux et internationaux afin de déterminer le «nec plus ultra» concernant les marqueurs génétiques de rechange dans le développement des futurs produits de biotechnologie.	La Division de la production des végétaux de l'ACIA a tenu un atelier sur le recours aux techniques moléculaires comprenant une discussion sur les marqueurs moléculaires. Cet atelier, intitulé <i>Séminaire sur la protection des variétés de végétaux et sur le recours aux techniques moléculaires</i> a eu lieu à Ottawa les 16 et 17 juin 2005. Prochaine mise à jour: Juin 2006
<i>Évaluation nutritionnelle</i>	
Pour Santé Canada et l'ACIA :	
28. Nous participerons aux efforts internationaux et chercherons la contribution des experts pour l'élaboration et la validation des protocoles d'essais des aliments entiers ainsi que des autres outils analytiques afin de traiter des questions nutritionnelles.	Santé Canada planifie un atelier dans le but de discuter des méthodologies et des modèles animaux présentement utilisés pour les tests d'aliments entiers afin d'évaluer les effets nutritionnels et toxiques pouvant être attribuables aux aliments nouveaux et s'attaquer ensuite aux problèmes de santé et sécurité humaines découlant de l'évaluation de la salubrité, de la qualité nutritive et des effets sur la santé des aliments nouveaux. On n'a pas encore déterminé les dates de cet atelier. Prochaine mise à jour: Juin 2006
Sécurité environnementale et plantes Génétiquement Modifiées (végétaux à caractères nouveaux)	
Pour Environnement Canada :	
29. Continuer l'inscription des lois et règlements dans les annexes de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE, 1999) en collaboration avec les autres ministères et agences, incluant Santé Canada et l'ACIA.	Aucune mise à jour pour l'instant. Voir le rapport sur l'état des travaux d'août 2004 pour connaître les plus récents détails. Prochaine mise à jour: Juin 2006

<p>30. La nécessité d'un programme de formation continue en matière de réglementation de la biotechnologie a été reconnue et des fonds du budget de l'année 2000 y sont alloués (de même que pour des ressources supplémentaires afin de satisfaire la charge de travail actuelle). Au fur et à mesure que le nombre et la complexité des applications s'accroîtront, d'autres capacités seront ajoutées.</p>	<p>La Division de la biotechnologie de la Direction des nouvelles substances a embauché deux nouveaux employés à temps complet en 2004-2005 afin de répondre ainsi aux demandes accrues du programme de réglementation dans le domaine de la biotechnologie.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>Animaux Génétiquement Modifiées (y compris les poissons) et aliments Génétiquement Modifiées pour l'alimentation animale</p>	
<p>Pour Santé Canada:</p>	
<p>31. Nous préparons et publierons le volume III des <i>Lignes directrices relatives à l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux</i> qui portera sur les aliments d'origine animale.</p>	<p>Une étape préliminaire avant de compléter la première ébauche de ces lignes directrices consistera pour Santé Canada à rédiger un document d'approche en matière d'évaluation de la salubrité des aliments produits à partir d'animaux issus de la biotechnologie. Ce document servira de point de repère pour solliciter les commentaires des experts et autres intervenants sur l'approche de Santé Canada en matière d'évaluation de la salubrité de ces aliments nouveaux. La consultation est prévue pour la fin 2005, début 2006.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>Pour Pêches et Océans Canada :</p>	
<p>32. Nous continuerons l'élaboration d'un Règlement en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> visant les organismes aquatiques issus de la biotechnologie, y compris les organismes aquatiques transgéniques, qui répondra aux normes pour la protection de l'environnement et de la santé humaine de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>.</p>	<p>Le MPO, EC et Santé Canada ont conclu en mai 2004 un protocole d'entente définissant clairement la façon dont les ministères entendent collaborer à l'évaluation des risques que présentent pour l'environnement et la santé humaine les organismes aquatiques à caractères nouveaux en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>, 1999 d'ici à ce qu'on élabore une réglementation dans le cadre de la <i>Loi sur les pêches</i>. Le MPO poursuit ses efforts dans le domaine de l'élaboration des politiques et des règlements.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>33. Pêches et Océans Canada convient que la recherche sur les interactions entre le poisson sauvage et le poisson non transgénique est importante. Le ministère mène déjà ce travail en collaboration avec d'autres travaux connexes sur le saumon</p>	<p>Le MPO poursuit sa recherche sur les populations de poissons transgéniques, domestiqués et sauvages dans le but de recueillir des renseignements précis visant à consolider la base scientifique devant permettre une évaluation objective des risques pour l'environnement associés aux organismes aquatiques à caractères</p>

<p>transgénique et non transgénique. Un tel travail vise à améliorer nos connaissances sur le poisson transgénique et à élaborer un cadre réglementaire permettant d'évaluer de façon adéquate toute demande potentielle de permis.</p>	<p>nouveaux. Les résultats de la recherche sur les différences physiologiques et comportementales, ainsi que sur les liens existant entre les expressions génotypique et phénotypique sont publiés dans des revues avec comité de lecture.</p> <p>De plus, le MPO continue de diffuser les connaissances et les résultats de ses recherches sur les effets que les organismes aquatiques à caractères nouveaux peuvent avoir sur l'environnement en convoquant des conférences internationales et en y prenant part.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>Pour l'ACIA:</p>	
<p>34. La section de la biotechnologie animale, division de la santé des animaux et de la production, de l'ACIA, travaille avec la sous-section du confinement des biorisques et de la sécurité afin d'élaborer des directives décrivant des mesures de sécurité pour le confinement des pathogènes associés avec les animaux transgéniques.</p>	<p>Aucune mise à jour pour l'instant. Voir le rapport sur l'état des travaux de décembre 2004 pour connaître les plus récents détails.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>Pour Santé Canada, l'ACIA, Pêches et Océans Canada, et Environnement Canada :</p>	
<p>35. Santé Canada, l'ACIA et Pêches et Océans Canada vont collaborer avec Environnement Canada au développement d'un règlement sur l'évaluation environnementale des produits qu'ils régissent.</p>	<p>Le Bureau des affaires internationales et réglementaires de Santé Canada a préparé un Document sur l'analyse des options dans lequel on décrit en matière de réglementation plusieurs options visant à consolider l'évaluation environnementale des substances contenues dans les produits réglementés en vertu de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>.</p> <p>On a distribué le document le 3 juin 2005 dans le cadre d'un processus de consultation ciblé.</p> <p>On peut également consulter le Document d'analyse des options sur le site Web de l'Initiative sur l'impact environnemental à l'adresse http://hc-sc.gc.ca/ear-ree/index_f.html. Une période de 90 jours est allouée aux intervenant pour faire part de leur commentaires. Suivant l'analyse de ces commentaires, l'équipe de l'Initiative sur l'impact environnemental prévoit tenir un atelier destiné aux intervenants (probablement à l'automne 2005) et portant sur les pouvoirs législatifs auxquels on aura recours pour le Règlement sur l'évaluation environnementale.</p> <p>Prochaine mise à jour: Décembre 2005</p>
<p>Autres recommandations</p>	
<p>Pour Santé Canada, l'ACIA, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et</p>	

Pêches et Océans Canada :

36. L'ACIA, Santé Canada, Environnement Canada, AAC et Pêches et Océans Canada sont des partenaires dans l'établissement de mécanismes qui amélioreront la coordination et le lancement de nouvelles recherches appuyant la prise de décisions environnementales visant des domaines spécifiques, tels que la recherche sur les écosystèmes, et prendront en considération les priorités recommandées par le Comité d'experts.

Au mois de février 2005, le BBV de l'ACIA a tenu un atelier intitulé *Gestion des cultures tolérant les herbicides et résistant aux insectes: identification des projets de recherche relatifs aux ENOVE* dans le cadre du noeud consacré à "la gestion des produits approuvés" de l'initiative ENOVE. Cet atelier avait pour but de permettre aux participants de mettre sur pied de vastes projets de recherche sur les cultures tolérantes aux herbicides et résistantes aux insectes afin de recueillir ainsi les renseignements que l'ACIA juge essentiels en vertu de la réglementation.

Sous l'égide d'Environnement Canada, le groupe ENOVE, a rédigé un document de recherche consacré à l'intérêt que manifestent les homologues provinciaux vis-à-vis l'initiative ENOVE.

Pour mieux définir le programme de recherche associé à l'évaluation et la gestion des risques que présentent les micro-organismes en vertu du Programme des substances nouvelles, EC a organisé au mois de mai 2004 un atelier d'une durée de deux jours consacré au Système canadien de réglementation de la biotechnologie (SCRB/EC). On peut consulter le sommaire exécutif des débats de cet atelier sur le site Web de la Direction des substances nouvelles à l'adresse http://www.ec.gc.ca/substances/nsb/HTML/crsb2005_f.html, alors qu'on peut obtenir les débats intégraux sur demande en s'adressant à la Direction des substances nouvelles.

De plus, on prépare présentement un document sur la stratégie de recherche (qu'on devrait compléter à l'automne 2005) pour la partie du Programme des substances nouvelles consacrée à la biotechnologie. Ce document doit faire en sorte que les priorités de recherche identifiées lors de l'atelier SCRB/EC méritent une attention particulière en plus d'accroître le niveau de communication et de coopération entre les responsables du programme et la communauté des chercheurs à EC, ainsi qu'avec les autres ministères et agences du fédéral prenant part à l'élaboration de la réglementation dans le domaine de la biotechnologie.

En janvier 2005, dans le cadre de sa contribution à l'initiative ENOVE, Santé Canada a recueilli des renseignements sur les besoins à long terme dans le domaine de la recherche pour l'évaluation des nouveaux organismes.

	Prochaine mise à jour: Juin 2006
37. Les ministères et organismes responsables de la réglementation mettront au point des plans stratégiques et intégrés pour des projets multidisciplinaires, y compris l'examen des ressources. Certains groupes tels que l'ACIA ont réservé du financement dans le budget 2000 afin d'appuyer les initiatives pertinentes en vue de remplir les besoins réglementaires au cours des deux ou trois prochaines années.	L'ACIA a précisément réservé des sommes obtenues dans le cadre de la demande de financement présentée en 2003 au Système canadien de réglementation de la biotechnologie afin d'aborder les nouvelles questions dans le domaine de la réglementation. Par exemple, on a tenu un atelier avec l'industrie des plantes ornementales afin de se préparer à l'éventuelle réglementation sur les végétaux ornementaux à caractères nouveaux. De plus, on travaille présentement à l'élaboration des directives et normes devant régir la production des anticorps dans le bétail et la volaille. Prochaine mise à jour: Complété
38. Nous étudierons la possibilité de partager les recommandations 5.7 et 6.9 dans d'autres forums fédéraux pertinents afin de les examiner en vue de les lier aux initiatives fédérales de science et technologie.	Pour préserver et améliorer sa position de chef de file dans le domaine de la biotechnologie, le gouvernement (sous l'égide de Santé Canada) élabore un <i>Cadre de gestion</i> devant servir de base à une approche intégrée des enjeux relatifs à la biotechnologie. Ce cadre renfermera les principes permettant à des mécanismes nouveaux et appropriés de promouvoir efficacement la santé et le développement durable en plus de contribuer à l'innovation et à la croissance socio-économique. Une consultation fédérale sur une ébauche de cadre a eu lieu et on a déployé les premiers efforts afin d'aborder les questions relatives à sa mise en oeuvre. Prochaine mise à jour: Juin 2006
Pour l'ACIA :	
39. Outre les études existantes, l'ACIA se propose de commander d'autres recherches par les scientifiques gouvernementaux ou experts externes dans les domaines liés: <ul style="list-style-type: none"> • au flux génétique et à la fertilité; • à la gestion de la résistance aux insectes; • à la détection de transgènes dans les aliments du bétail et dans le bétail consommant ces aliments; • à la résistance aux herbicides; • à la gestion de la biodiversité et de l'écosystème agricole; • aux processus de détection pour les produits de biotechnologie; • à l'allergénicité du fait de 	Les projets de recherche appuyés par l'ACIA en 2004-2005 consistaient, entre autres, en des études du flux génique intra- et interspécifique, de la gestion des repousses spontanées de canola et de blé tolérantes aux herbicides, de la surveillance de la résistance des insectes aux toxines Bt et des effets pléiotropes de l'insertion de transgènes dans les génomes des plantes. On a récemment publié le document intitulé <i>The stability of the Arabidopsis transcriptome in transgenic plants expressing the marker genes nptII and uidA</i> . El Ouakfaoui S. et Miki B. (2005) <i>The Plant Journal</i> 41, 791-800. L'ACIA a tenu un atelier destiné à la communauté des chercheurs dans le but de mettre sur pied des projets de recherche généraux sur les cultures tolérantes aux herbicides et résistantes aux insectes afin de recueillir ainsi les renseignements que l'ACIA considère comme étant essentiels en vertu de la réglementation.

<p>l'exposition professionnelle et fortuite (études liées aux aliments du bétail).</p>	<p>L'ACIA appuie la recherche indépendante. Cette recherche permet de mieux comprendre ces produits complexes et leurs implications, en plus de favoriser la mise à jour des protocoles.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>
<p>Pour Environnement Canada :</p>	
<p>40. Environnement Canada dirige l'élaboration d'une stratégie fédérale pour développer des connaissances afin de comprendre les effets sur les écosystèmes des OGM. Santé Canada, AAC, l'ACIA et Pêches et Océans Canada participent à cet effort. _____</p>	<p>Un groupe interministériel dirigé par Environnement Canada continue d'élaborer une stratégie de recherche fédérale dans le but de générer des connaissances afin qu'on puisse ainsi mieux comprendre les effets des nouveaux organismes vivants sur l'écosystème (ENOVE) développés au moyen de la biotechnologie. Le groupe finalise présentement le document de la stratégie qu'on a soumis à un examen interministériel. On met également sur pied un réseau pilote pour améliorer la communication entre les chercheurs et faciliter l'élaboration de connaissances et d'approches nouvelles. Ce réseau est relié par un système d'échange de pratiques sur l'Internet. On a créé une page Web pour donner accès aux documents publics élaborés dans le cadre de l'initiative ENOVE. Pour de plus amples renseignements, consulter la nouvelle page Web de l'initiative ENOVE à l'adresse suivante: http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=18BE230D-0.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>
<p>41. Bon nombre de projets de recherche pertinents aux questions soulevées par le Comité d'experts sont en cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> • explorer la circulation des gènes transgéniques entre deux plantes sauvages étroitement reliées par l'entremise de l'hybridation; • examiner les dangers écologiques de la résistance aux insectes pour ces gènes transgéniques dans des conditions naturelles au Canada; • mettre au point une technique de laboratoire afin de prévoir la survie d'un microorganisme recombinant avant de le libérer dans le sol; • explorer le potentiel des techniques de réparation et de restauration à base de plantes et évaluer la signification écologique de la biodiversité des _____ 	<p>Environnement Canada et ses partenaires ont mis sur pied des méthodes basées sur la technique de PCR (polymerase chain reaction) et généré des données sur la persistance dans l'environnement édaphique de quatre souches de champignons et six souches de bactéries. On a accepté de publier dans le <i>Canadian Journal of Microbiology</i>, 50(8): 623-63, les résultats de la recherche sur les souches de champignons qu'on utilisera dans le cadre d'une évaluation préalable des risques que présentent ces souches. On a également fait appel, dans le cadre de ce projet, à une nouvelle technique génomique d'amplification de la longueur des fragments des sites de polymorphisme. On a présenté au <i>Canadian Journal of Microbiology</i> un document dans lequel on décrit cette nouvelle technique et un autre est en cours de préparation.</p> <p>Prochaine mise à jour: Juin 2006</p>

<p>plantes dans un environnement extrême.</p> <p>Les résultats préliminaires de cette recherche contribueront à faire progresser la recherche et à surveiller les programmes envisagés par la stratégie proposée.</p>	
<p>Pour Génome Canada :</p>	
<p>42. Des travaux considérables sont déjà en cours dans le domaine du développement des ressources génomiques avancées et d'autres sont susceptibles d'émerger bientôt, à mesure que les centres de Génome Canada sont établis et dotés de l'infrastructure nécessaire en vue d'entreprendre des projets de génomique à grande échelle.</p>	<p>Voici les montants additionnels investis par le gouvernement fédéral: budget 2003 - 75 M \$, budget 2004 - 60 M \$, budget 2005 - 165 M \$, pour un investissement total de 600 M \$ à ce jour.</p> <p>Avec ses cinq Centres de génomique (région de l'Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique) et d'autres partenaires, Génome Canada investit dans des projets de recherche de grande envergure dont il assume également la gestion dans des domaines-clés précis comme l'agriculture, l'environnement, les pêches, la foresterie, la santé et la développement de nouvelles technologies. De plus, Génome Canada appuie des projets de recherche visant à étudier et analyser les questions d'ordre éthique, environnemental, économique, juridique et social touchant la recherche en génomique, sans compter qu'il investit dans des projets de sensibilisation et d'éducation publiques visant à informer les Canadiens sur les risques et les avantages associés à ce genre de recherche.</p> <p>À ce jour, Génome Canada a investi 386 M \$ à la grandeur du Canada. Combiné aux financement des autres partenaires, on a consacré en tout 855 M \$ dans 79 projets de recherche innovateurs dans le domaine de la génomique et de la protéomique, ainsi que dans les plates-formes scientifiques et technologiques (installations techniques communes). On peut consulter la liste détaillée des projets et des plates-formes approuvés sur le site Web de Génome Canada à l'adresse http://www.genomecanada.ca/projets. Le site Web du centre d'éducation de Génome Canada se trouve à l'adresse http://www.genomeeducation.ca/GEindex2.asp?l=f.</p> <p>Prochaine mise à jour: Complété</p>